



DEMANDES POLITIQUES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA BIOÉCONOMIE

INTRODUCTION

L'Alliance européenne de la bioéconomie (EUBA) est une alliance informelle des plus grandes organisations européennes qui représentent les secteurs actifs dans la bioéconomie. La bioéconomie comprend la production de ressources biologiques renouvelables terrestres et marines et leur conversion en alimentation humaine et animale, en fibres, en matériaux, en produits chimiques et en bioénergie via des technologies efficaces et/ou innovantes. La mission de l'EUBA est de stimuler la transition vers une bioéconomie plus compétitive, dynamique, durable et circulaire en Europe qui valorise le carbone non-fossile en garantissant le développement d'un cadre politique cohérent, holistique et favorable à l'économie circulaire et à la bioéconomie tout au long de la chaîne de valeur. Cela implique toute une série de domaines politiques, y compris l'agriculture, la sylviculture, la marine, l'industrie, le climat, l'environnement, l'énergie, la recherche et l'innovation, ainsi que le développement régional. La bioéconomie est circulaire par nature. Pour permettre à nos secteurs de stimuler la transition vers une bioéconomie circulaire en Europe et pour contribuer à la mise en œuvre des engagements mondiaux comme les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, l'EUBA appelle à la mise en œuvre de mesures concrètes et d'un soutien à long terme dans les domaines suivants : Disponibilité de la biomasse produite de manière durable (Demande politique 1), Favoriser les investissements (Demandes politiques 2 et 3) et Développement du marché (Demandes politiques 4 et 5).

Les cinq demandes politiques sont les suivantes :

1. Biomasse : la bioéconomie circulaire devrait faire partie intégrante des cadres et des politiques au niveau de l'UE ;
2. Investissements : augmenter les fonds et améliorer la cohérence des mécanismes de financement pour la bioéconomie circulaire ;
3. Investissements : assurer l'entreprise commune des bioindustries (BBI JU) 2.0 ;
4. Marchés : incitations pour les bioproduits dans les secteurs stratégiques ;
5. Marchés : promouvoir la visibilité des bioproduits pour stimuler la demande sur le marché.



DEMANDES POLITIQUES

DISPONIBILITE DE LA BIOMASSE

Demande politique 1 – La bioéconomie devrait faire partie intégrante des cadres et des politiques au niveau de l'UE

Quoi: La bioéconomie devrait faire partie intégrante des cadres et politiques de niveau européen, en particulier de la politique agricole commune (PAC) post-2020, mais également de la stratégie forestière européenne et du cadre sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030 ainsi que du prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation (FP9), de la politique industrielle de l'UE, du paquet sur l'économie circulaire, de la politique de cohésion européenne et de la stratégie pour la croissance bleue.

Pourquoi: La biomasse produite et recyclée de manière durable, efficace et compétitive à partir des secteurs agricole, forestier et marin (« *produire plus et mieux* ») ainsi que des sources de déchets peut contribuer de manière significative aux engagements climatiques de l'Europe ainsi qu'aux objectifs socio-économiques, comme la création d'emplois, de croissance et de zones rurales viables. Elle peut contribuer à réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des importations tout en améliorant la sécurité d'approvisionnement. En outre, elle peut renforcer la biodiversité au travers d'une gestion durable des terres et des ressources.

Comment: La bioéconomie devrait faire partie intégrante aussi bien de l'évaluation de l'impact de la PAC sur le changement climatique et les émissions de GES que de la PAC après 2020 et de la politique de cohésion européenne révisée (fonds régionaux). Les bénéfices climatiques d'une bioéconomie durable et des bioproduits devraient être mieux reconnus et pris en compte dans le cadre européen pour la comptabilisation des émissions de GES de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture (LULUCF). Cela peut être réalisé en actualisant et en élargissant les catégories de comptabilisation des produits ligneux récoltés afin de mieux refléter les futures utilisations innovantes de la biomasse. Un budget suffisant pour la future PAC doit être assuré pour soutenir les agriculteurs, les propriétaires forestiers et leurs coopératives afin qu'ils



continuent à investir dans le développement de la bioéconomie.

Les fonds régionaux de l'UE doivent contribuer davantage aux investissements dans l'infrastructure et le haut débit dans les zones rurales, afin de créer des chaînes de valeur mieux connectées.

La stratégie forestière européenne et son plan pluriannuel de mise en œuvre devraient mieux promouvoir la bioéconomie et le rôle des producteurs primaires en tant que principaux catalyseurs de la bioéconomie. La Commission européenne devrait présenter des actions concrètes quant à la manière dont la stratégie forestière soutiendra les investissements actuels et futurs du secteur sylvicole dans la bioéconomie.

Enfin, il ne sera possible d'exploiter pleinement le potentiel de la bioéconomie que si de nouvelles technologies sont développées pour surmonter les goulets d'étranglement et rendre la production de biomasse ainsi que le recyclage des bioressources et des bionutriments plus compétitifs, avec des règles de la concurrence équitables. Cela implique également de réfléchir à la mobilisation des résidus et des matières premières secondaires comme les biodéchets, par exemple dans le contexte de la Directive-cadre eau et de la Directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages. C'est pourquoi la bioéconomie devrait jouer un rôle significatif dans les politiques en matière de recherche et de développement, d'industrie et d'entrepreneuriat (Cf. également Demandes politiques 2-5).

FAVORISER LES INVESTISSEMENTS

Demande politique 2 – Augmenter les fonds et améliorer la cohérence des mécanismes de financement pour la bioéconomie circulaire

Quoi: Augmenter les fonds et les financements pour la bioéconomie au travers d'une approche cohérente intégrée dans la stratégie révisée en faveur de la bioéconomie, qui rationalise les outils et les instruments tout en augmentant le financement total alloué à la bioéconomie, aussi bien à titre de prêts que de subventions.

Pourquoi: Le soutien public aux activités liées à la bioéconomie via des régimes de financement public favorise l'innovation dans la bioéconomie, développe la confiance des investisseurs, maintient les investissements réalisés par des investisseurs européens dans l'Union européenne et attire des investissements extérieurs vers l'UE.



Comment: L'augmentation des fonds et l'amélioration de la cohérence des mécanismes de financement doivent faire partie de la stratégie révisée en faveur de la bioéconomie. L'initiative devrait être acceptée et appuyée par la Banque européenne d'investissement (BEI), par les Directions générales (DG) concernées de la Commission, en particulier par la DG RTD, la DG REGIO, la DG AGRI, la DG Croissance, la DG CLIMA, ainsi que par les États membres, et devrait également être incluse dans un rapport du Parlement européen. Afin de tenir compte de toute la complexité du contexte actuel de financement, les opportunités de financement public nationales et européennes (par ex. : partenariats public-privé, fonds pour l'innovation du système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE), programme-cadre pour la recherche, fonds structurels européens, etc.), ainsi que les fonds régionaux non-européens devraient être combinés en un nombre limité de mécanismes financiers facilement accessibles et compréhensibles ciblés vers la bioéconomie. Cependant, davantage de financements via des garanties de prêts ne devraient pas signifier une réduction du financement pour les subventions. Un processus accéléré à la BEI pour avoir accès aux prêts et à d'autres instruments financiers (éventuellement dans le cadre d'un « *Fonds d'investissement stratégique européen pour la bioéconomie* ») et un travail en cohérence avec l'instrument financier prévu de partage des risques « *Plateforme d'investissement thématique pour la bioéconomie circulaire* » pourraient compléter cela. Les fonds structurels nationaux peuvent être canalisés via les 8^e et 9^e programmes-cadres pour le financement européen afin de favoriser un accès facilité et une mise en œuvre harmonisée (par exemple pour les définitions des catégories de coûts). Globalement, il est souhaitable d'avoir un guichet unique pour que les entreprises aient accès à des informations approfondies et adaptées à leurs besoins ainsi qu'à un soutien, et puissent consolider leurs décisions d'investissement sur la base d'expertise et de conseils pratiques et opportuns concernant les fonds et les instruments financiers intégrés.

Demande politique 3 – Assurer l'entreprise commune des bioindustries (BBI JU) 2.0

Quoi: Les opportunités de financement au travers de partenariats public-privé, notamment l'entreprise commune des bioindustries (BBI JU), devraient être poursuivies (BBI 2.0) et bénéficier d'un financement accru dans le contexte du prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation (FP9).



Pourquoi: Le financement de l'innovation et du développement est essentiel pour une bioéconomie compétitive. L'entreprise commune des bioindustries est un effort public-privé très prometteur visant à relever les grands défis sociaux en développant des bioproduits tout en exploitant en parallèle les marchés de capitaux et des fonds publics et privés supplémentaires. La réalisation de projets innovants liés à la bioéconomie (comme la construction de bioraffineries utilisant des technologies de pointe) est, bien que très prometteuse, souvent risquée en termes financiers par rapport aux attentes de retour régulier sur investissement dans l'industrie. En l'absence de soutien public, le temps nécessaire pour rassembler le capital peut être trop long pour les industries, ce qui a un effet dissuasif pour des décisions d'investissement positives. Dans un même temps, des installations à grande échelle commerciale sont nécessaires pour surmonter les goulets d'étranglement, augmenter la compétitivité et montrer un niveau de retour sur investissement qui soit acceptable par l'industrie, pour ainsi stimuler le développement d'installations de bioproduction. En outre, la recherche dans les domaines de la bioéconomie et les actions de démonstration devraient être soutenues afin de mettre en place une base solide pour les projets industriels de grande échelle et de renforcer la compétitivité des capacités de production existantes. De plus, les partenariats public-privé réunissent l'ensemble de la chaîne de valeur et mobilisent les parties prenantes concernées, des PME aux grandes entreprises.

Comment: La BBI 2.0, c'est-à-dire la continuation de la BBI JU (entreprise commune des bioindustries), doit être assurée dans le cadre du FP9. Elle devra être intégrée dans la stratégie révisée en faveur de la bioéconomie. Le fait de mettre en lumière les réalisations menées à ce jour ainsi que d'obtenir le soutien du cadre BBI de la part de la DG RTD et d'autres Directions générales concernées telles que la DG AGRI, la DG ENER et la DG REGIO, augmente la portée du programme et sa contribution à l'emploi et à la croissance économique dans l'UE, également dans les zones rurales. Afin d'optimiser le potentiel de succès, le soutien des Présidences du Conseil de l'UE, des États membres et des régions est déterminant.

DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ

Demande politique 4 - Incitations pour les bioproduits dans les secteurs stratégiques

Quoi: L'UE devrait davantage favoriser l'utilisation de matières premières renouvelables plutôt que



fossiles dans les secteurs stratégiques.

Pourquoi: Le fait de stimuler l'utilisation de bioproduits dans des secteurs stratégiques (par ex. : industrie de l'emballage, automobile, des revêtements, de la construction, cosmétique, de l'énergie, des engrais, des produits d'entretien, pharmaceutique et textile) permettra de créer une bioéconomie circulaire durable sur le long terme en Europe et de réduire l'empreinte environnementale de l'UE.

Comment: A court et moyen terme, la bioéconomie et les bioproduits devraient être reconnus et des incitations devraient être introduites dans les politiques et réglementations pertinentes, comme la Directive sur l'écoconception¹ et les initiatives européennes sur l'Ecolabel, la Directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages², la Directive-cadre sur les déchets³, la Directive concernant la mise en décharge des déchets⁴, la stratégie de réduction des déchets plastiques, la Directive relative aux énergies renouvelables post-2020 et le Règlement relatif aux engrais⁵. Sur le long terme, les incitations pourraient être reproduites dans d'autres domaines politiques et des contre-incitations (par ex. : augmentation des impôts, opportunités limitées de publicité) pourraient être introduites pour les produits ne contenant pas de matières premières renouvelables.

Demande politique 5 - Promouvoir la visibilité des bioproduits pour stimuler la demande sur le marché

Quoi: Pour stimuler la demande de bioproduits sur le marché, l'UE devrait sensibiliser davantage les

¹ Directive relative à l'écoconception, Commission européenne 2009 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32009L0125>

² Directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, Commission européenne, 1994 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:01994L0062-20150526>

³ Directive-cadre sur les déchets, Commission européenne 2008 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008L0098>

⁴ Directive relative à la mise en décharge des déchets : http://ec.europa.eu/environment/waste/landfill_index.htm

⁵ Règlement relatif aux engrais, Parlement européen et Conseil 2003 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:32003R2003>



acheteurs professionnels et les consommateurs aux bénéfices de l'utilisation de la biomasse au sein de la chaîne de valeur, ainsi qu'aux propriétés des bioproduits. Sur la base des initiatives européennes, l'UE devrait faire référence aux normes et aux labels existants pour la définition de bioproduits⁶ dans ses communications officielles et accorder une préférence claire dans les marchés publics et/ou les réglementations fiscales aux produits pour lesquels des matières premières renouvelables ont été utilisées.

Pourquoi: Les normes européennes offrent une approche scientifique largement soutenue de l'harmonisation et de la communication. Les systèmes de certification et d'étiquetage basés sur les normes européennes permettent la communication des propriétés des bioproduits de manière claire et sans ambiguïté.

La promotion de l'utilisation des matières premières renouvelables et de la visibilité des bioproduits contribue à la sensibilisation aux alternatives renouvelables existantes aux produits traditionnels fossiles et au renforcement des modèles durables de consommation et de production. En stimulant la demande de bioproduits sur le marché, l'offre augmentera. A titre d'exemple, le programme de l'USDA en matière de préférence des marchés publics pour les bioproduits⁷ a enregistré 2250 bioproduits certifiés sur le marché des États-Unis en 2016.

Comment: L'UE devrait remplir un rôle de coordination dans la mise en œuvre des « 15 recommandations pour une utilisation accrue de bioproduits dans les marchés publics »⁸ élaborées par le groupe d'experts de la DG Croissance sur les bioproduits en 2015 et 2016. L'une d'entre elles concerne le développement de troupes d'information complètes concernant les produits et les matières premières afin de soutenir les acheteurs publics des États membres et leurs prestataires de services associés en ce qui concerne les processus de conception des cahiers des charges et des appels d'offres pour aller vers une inclusion accrue de produits basés sur des matières premières

⁶ CEN TC 411 sur les bioproduits et autres.

⁷ Programme de l'USDA en matière de sensibilisation et de préférence des marchés publics pour les bioproduits : <https://www.biopreferred.gov/BioPreferred/>

⁸ 15 recommandations pour une utilisation accrue de bioproduits dans les marchés publics : http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8767



renouvelables.

Plus généralement, les communications officielles de divers organes et autorités réglementaires européens et nationaux, comme les appels d'offres dans le cadre de marchés publics, devraient développer les références aux certificats et labels crédibles de « bio-contenu » basés sur la norme EN 16785-1:2015. Par exemple, l'utilisation du certificat et du label NEN⁹ récemment développés pour le bio-contenu¹⁰ prouverait le respect des normes européennes et catalyserait une hausse du nombre de produits étiquetés en fonction du bio-contenu. Dans ce contexte, la comparaison en termes de durabilité entre les bioproduits et les produits d'origine fossile devrait être réalisée sur une base équitable.

La Commission européenne devrait tirer les leçons des succès du programme de l'USDA en matière de préférence des marchés publics pour les bioproduits en mettant en place de nouveaux instruments de marchés publics et/ou en adaptant les instruments existants immédiatement. Dans le cadre existant, la Commission européenne a diverses opportunités d'intégrer des références au bio-contenu et aux actions dans le cadre de marchés publics, comme par exemple :

- les marchés publics écologiques et l'Ecolabel,
- la stratégie pour les technologies habilitantes clés (biotechnologies industrielles) et le programme Horizon 2020 (Défi sociétal 2),
- le programme LIFE,
- les appels de l'entreprise commune des bioindustries,
- les actions du paquet Économie circulaire.

25 SEPTEMBRE 2017

⁹ Institut néerlandais de normalisation

¹⁰ Régime de certification du bio-contenu, bio-contenu 2017 : <http://www.biobasedcontent.eu/>



European
Bioeconomy
Alliance

ABOUT EUROPEAN BIOECONOMY ALLIANCE

The European Bioeconomy Alliance (EUBA) is an alliance of leading European organisations representing sectors active in the bioeconomy – agriculture, forestry, biotechnology, sugar, starch, vegetable oils, pulp and paper, bioplastics, renewable ethanol, and research & innovation.

Members of the European Bioeconomy Alliance



BIC
Bio-based Industries Consortium



CEFS
European Association
of Sugar Producers



CEPF
Confederation of European
Forest Owners



CEPI
Confederation of European
Paper Industries



COPA-COGECA
European Farmers and
European Agri-Cooperatives



ePURE
European Renewable Ethanol
Producers Association



EUBP
European Bioplastics



EuropaBio
The European Association
for Bioindustries



FEDIOL
The EU Vegetable Oil &
Proteinmeal Industry



FTP
Forest-based Sector
Technology Platform



PFP
Primary Food Processors



Starch Europe
European Starch Industry
Association